

Support Social – Relations avec les pensionnés



avec



A I A C E

et le service social aux pensionnés de la
Commission



**Faire face à la perte
d'autonomie et à la
vulnérabilité**

Human Resources and Security

Unit HR.D.2

Présentation par Perrine Le MAIGNAN
Les 18/05 et 08/06/2022

Le service social aux pensionnés de la Commission à Bruxelles

Chef d'équipe

- **Alan LENGLET**

Travailleurs sociaux

- **Carmen GARCIA GARCIA**
- **Perrine LE MAIGNAN**
- **Inês CARREIRA**

Assistante administrative

- **Andreea DANULESCU**

Assistants d'information et de communication

- **Virginie SINTOBIN**
- **Aenea VANDE WALLE**

E-mail: HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu

Tél : 02 295 90 98

Plan de la présentation en 2 parties

Partie 1 le 11/05/22

Préambule : Le service social aux pensionnés de la Commission à Bruxelles
introduction : Vieillir

1) Les demandes d'aide reçues par notre service

- a) Origine
- b) Objet
- c) Analyse

2) Les possibilités d'aide

- a) Liées à la commission
- b) Externes

Partie 2 le 08/06/22,

orientée vers la prévention des administrations provisoires en urgence

3) les dispositifs juridiques de protection de la personne

conclusion et perspectives

Qu'offre notre équipe ?

Écoute – information – orientation – soutien

- des pensionnés de la Commission
- des familles, en cas de décès en activité
- Principe de subsidiarité et de complémentarité par rapports aux dispositifs de droit commun
 - Avec les outils prévus au « Statut des fonctionnaires des Communautés européennes » et un partenariat avec l'AIACE

Le service social aux pensionnés de la Commission à Bruxelles

Notre périmètre :

- *Pensionnés de la Commission et ayants-droit (déf. Statut)*
- *Domiciliés dans les pays suivants :*
 - *Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Suède et tout autre pays hors UE*

Autres pensionnés de la Commission :

- *Services sociaux à Ispra et Luxembourg*

Pensionnés des autres institutions :

- *Interroger l'institution d'origine*

Les pensionnés des institutions

Institution	Pensionnés
Commission (COM)	17.617
Parlement (PE)	4.202
Conseil (CM)	2.304
Cour de justice (CURIA)	769
Comité Economique et Social (CES)	461
Cour de Comptes (CC)	424
EEAS	488
Comité des Régions (CDR)	117
Agences	965
Total	27.347

(31/10/2020 – source PMO)

Types de pensions :

- ancienneté
- invalidité
- survie
- orphelin

PMO

**Office de gestion et liquidation
des droits individuels :
Pensions et RCAM**

**Le Régime Commun d'Assurance Maladie
nous relie tous, quelque soit notre
institution de rattachement et qu'on soit
actif ou pensionné**

Plan de la présentation

introduction : Vieillir

1) Les demandes d'aide

- a) Origine
- b) Objet
- c) Analyse

2) Les possibilités d'aide

- a) liées à la commission
- b) externes

3) Les dispositifs juridiques de protection de la personne

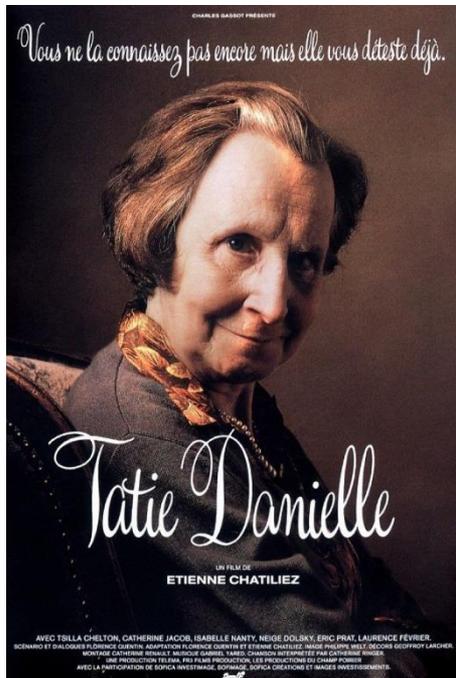
conclusion et perspectives

Vieillir

« La vieillesse nous interdit les affaires ? Sans doute, mais quelles affaires ? »

Cicéron, De la vieillesse, § 6.

Films sur la vieillesse



<https://youtu.be/SSx43btvyYs>

Les péripéties d'une Tatie en perte d'autonomie hébergée par une nièce



<https://youtu.be/4TZb7YfK-JI>

Les bouleversements liés à la maladie d'Alzheimer,



<https://youtu.be/oDsmrPySOh0>

Les abus d'une administratrice provisoire en mère avec un établissement pour personnes âgées

Actualité

Scandales et escroqueries

VICTOR CASTANET

LES FOSSEYEURS

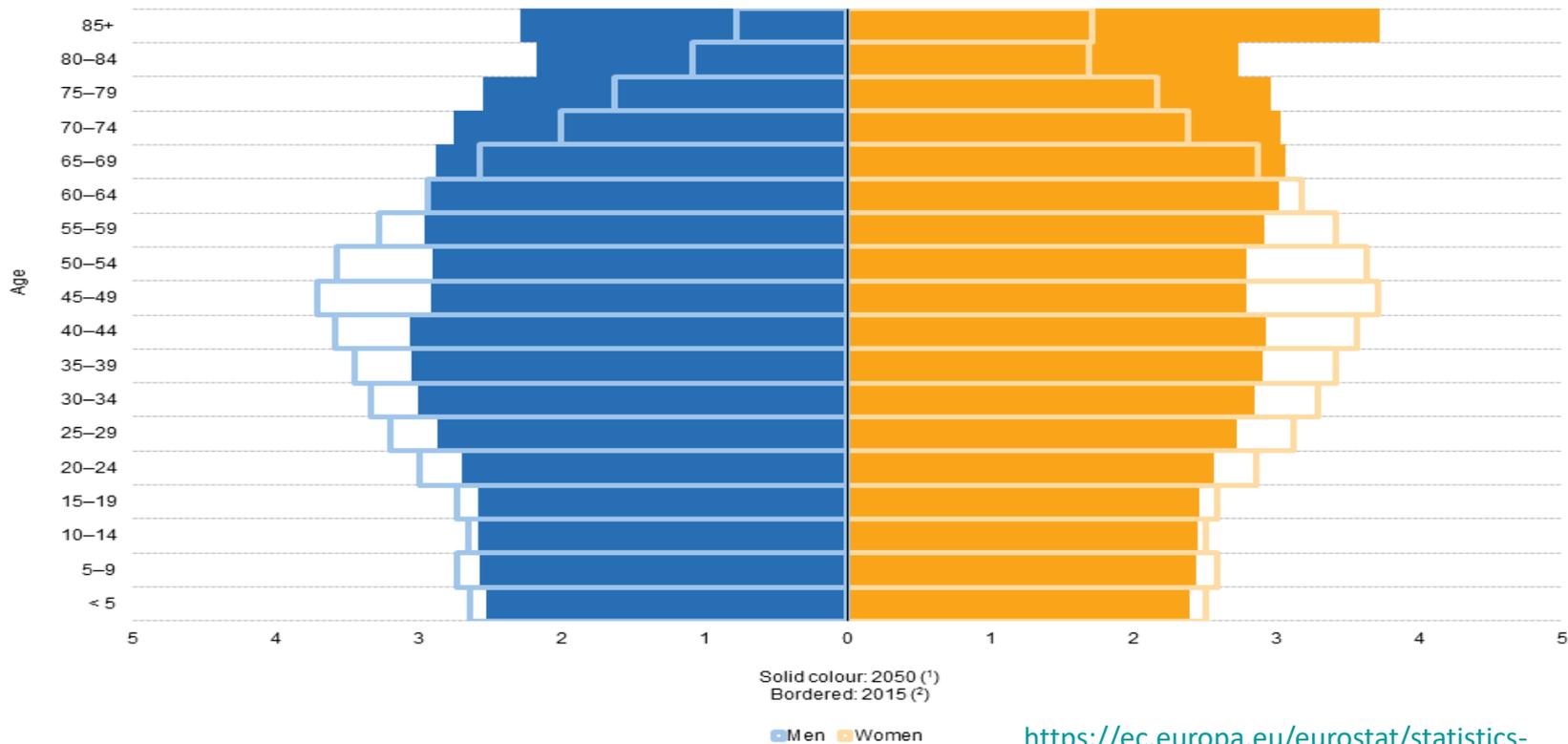
RÉVÉLATIONS SUR LE SYSTÈME
QUI MALTRAITE NOS AÎNÉS

fayard



Les escrocs se font passer pour des employés du PMO et prétendent s'occuper des formalités relatives aux paiements d'une prime covid. Sous ce faux prétexte, ils demandent des détails de compte bancaire et des codes pin.

Vieillessement de l'Europe des 27 Projection 2015 > 2050



(*) Projected.
(°) Provisional.

https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Archive:Statistics_on_regional_population_projections/fr

L'âgisme, définition

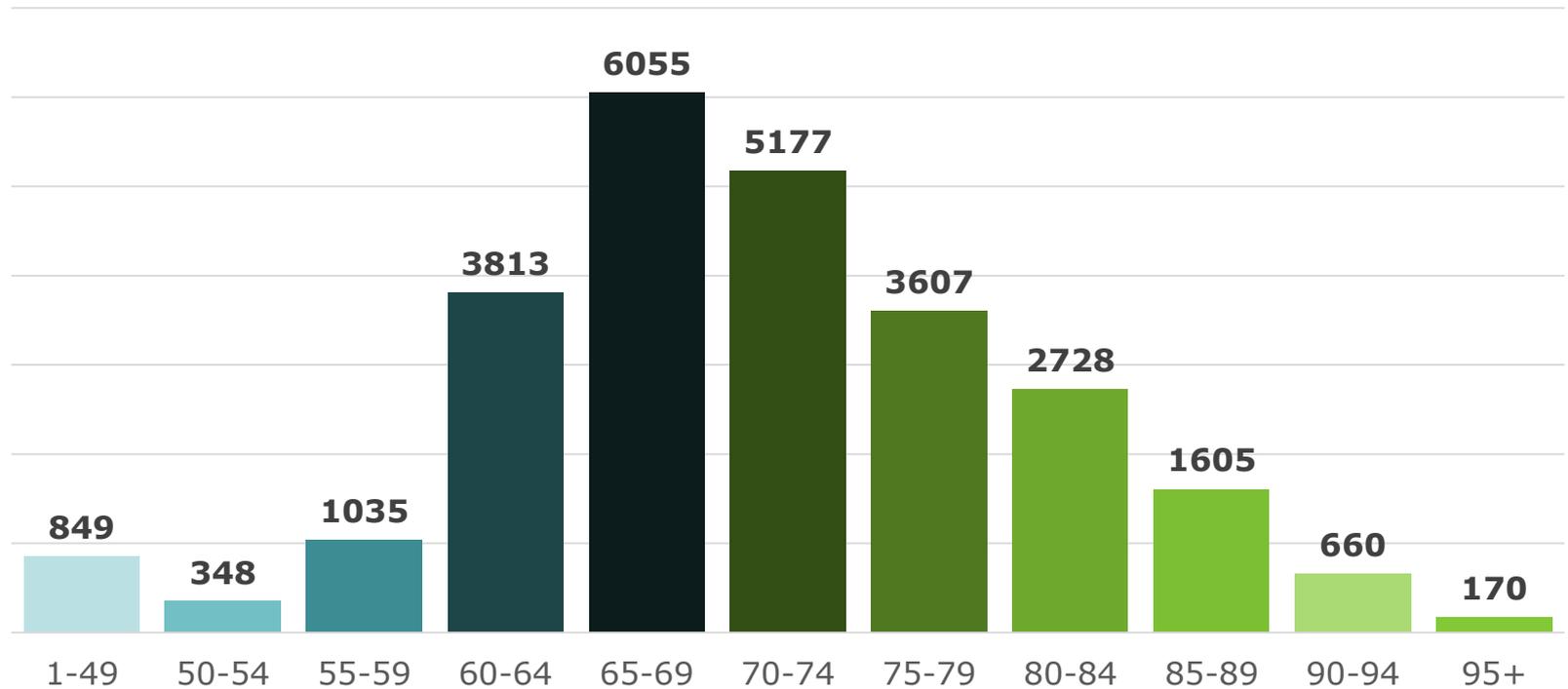
« **La discrimination fondée sur l'âge** se caractérise par la différence de traitement, la négation de droits ou d'opportunités et l'utilisation d'images stéréotypées en se fondant seulement sur l'âge chronologique des personnes.

Elle se produit quand des préjugés âgistes sont officialisés, soit explicitement à travers des lois et des règlements, soit implicitement dans les usages et la pratique.

Elle touche les personnes de tous âges, même si **elle concerne les personnes âgées en particulier contribuant ainsi à les exclure de la société.** »

<https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2004-4-page-207.htm>

L'âge des pensionnés des institutions



(31/10/2020 – source PMO)

Bien vieillir

« Une variété de facteurs :

- biologiques,
- sociodémographiques,
- psychologiques,
- comportementaux,
- Relationnels »

*Extrait de l'article « Le « bien vieillir » : Concepts et modèles
Marcellin Gangbè, Francine Ducharme*

<https://www.medecinesciences.org/en/articles/medsci/pdf/2006/04/medsci2006223p297.pdf>

Perte d'autonomie et dépendance

Quelle différence ?

« La situation de dépendance concerne ceux qui sont incapables d'agir pour eux-mêmes et la situation de limitation d'autonomie désigne les personnes incapables de décider par elles-mêmes.

Les deux concepts sont donc indépendants, reliés uniquement lorsqu'il existe des troubles cognitifs marqués. Une personne handicapée, même âgée, est jusqu'à preuve du contraire autonome. »

Les malentendus de l'« autonomie » et de la « dépendance » dans le champ de la vieillesse Bernard Ennuyer

<https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2013-5-page-139.htm>

Plan de la présentation

1) Les demandes d'aide

- a) Origine
- b) Objet
- c) Analyse

2) Les possibilités d'aide

- a) internes
- b) externes

3) Les dispositifs juridiques de protection de la personne en Europe et Belgique en particulier *conclusion et perspectives*

1) Les demandes d'aide 1/3

a) Origine

1. Le pensionné
2. Le conjoint
3. La famille
4. Un voisin / ami / ancien collègue
5. Un hôpital
6. Un tuteur
7. Le RCAM ou PMO pensions
8. AIACE et SFPE

➤ Veiller à la mise à jour de la personne de contact (sysper)

➤ Informer la Commission d'éventuels mandats :

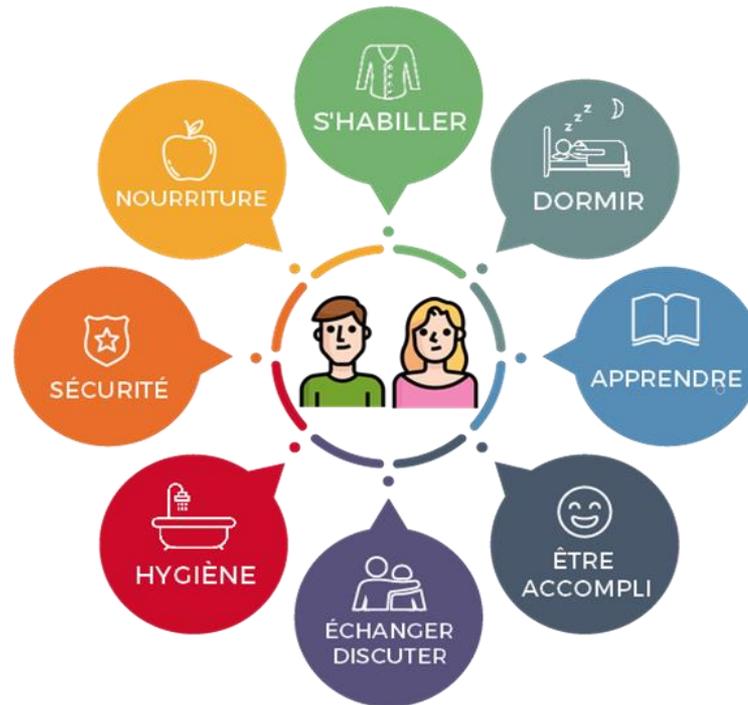
nous détaillerons dans la seconde partie le sujet des mandats

1) Les demandes d'aide 2/3

b) Objet

- a) RCAM (droits dont transport, remboursements, « dette », Eu-login, formulaires ...)
 - b) Sortie d'hospitalisation
 - c) Intervenants à domicile : ménage/courses/soins etc.
 - d) Maison de Repos et de Soins (MRS)
 - e) Téléalarme
 - f) Problèmes de voisinage et/ou dans le domicile
 - g) Problème financier
- **La perte d'autonomie et la vulnérabilité se devinent à travers des indices et sont rarement l'objet de la demande sauf quand c'est un tiers qui nous contacte**

Perte d'autonomie et vulnérabilité peuvent être combinés ou masqués par d'autres demandes



1) Les demandes d'aide 3/3

c) Analyse de la demande par le Front office de notre service

- a) Le demandeur est-il la personne concernée ?
 - b) La personne concernée est-elle informée de la demande et sinon pourquoi ?
 - c) Le demandeur a-t'il une procuration ?
 - d) La demande nécessite t'elle d'accéder à des données personnelles pour y répondre ?
 - e) La demande nécessite t'elle un entretien plus approfondi pour mieux la comprendre ?
- **Orientation au cas par cas vers un travailleur social**
 - **Le démarrage d'un accompagnement d'une personne en perte d'autonomie et/ou victime est toujours très délicat**

Pour conclure ce premier chapitre

- La Perte d'autonomie et la Vulnérabilité sont souvent difficiles à mettre en évidence lors d'un premier contact
- Ce sont des situations le plus souvent signalées par un tiers et déniées par l'intéressé bien qu'ayant des répercussions multiples dans sa vie
- Les problèmes sont déjà importants quand notre service est sollicité et c'est alors un travailleur social qui aidera
- Importance de mettre à jour sa personne de contact (et de confiance) dans Sysper
- En cas de doutes d'abus et/ou maltraitements en parler par exemple à **Ecoute Seniors** au **02/223 13 43** (anonymat) <http://www.inforhomesasbl.be/fr/maltraitance> (pour Bruxelles)
- En cas de faits graves avérés, s'adresser à la Police
- En cas d'urgence, composer le 112



European
Commission

Questions & Réponses

2) Les possibilités d'aide

a) Internes – liés à l'institution

I. RCAM

II. Les services sociaux de la Commission

III. Prestataires

b) Externes

2) les possibilités d'aide

a) Internes

I. RCAM 1/2

- 1) Garde-malade
- 2) Auxiliaires médicaux
- 3) Soins de convalescence
- 4) Maison de soins
- 5) Handicap: frais de santé
- 6) Matériel médical - Audition – Vision
- 7) Remboursement spécial
Frais médicaux élevés à votre charge (article 72 § 3)
- 8) Maladie grave
- 9) soins palliatifs

<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/FR/health/reimbursement/dependency/Pages/index.aspx>

- **Autorisation préalable dans beaucoup de cas**
- **La Commission n'a pas "ses" prestataires (l'aide est financière)**
- **PMO.3.004 Equipe "Disability, Serious Illness, Dependence"**

2) les possibilités d'aide

a) Internes

I. RCAM 2/2

CONTACTS

les lignes téléphoniques suivantes sont accessibles de **9h30 à 12h30.**

RCAM CONTACT

Bruxelles +32 2 29 97777

Ispra +39 0332 78 57 57

Luxembourg +352 4301 36100

PRISES EN CHARGE

Bruxelles +32 2 29 59856

Ispra + 39 0332 78 99 66

Luxembourg +352 4301 36103

DEPISTAGE

Bruxelles – Ispra – Luxembourg +32 2 29 53866

RCAM EN LIGNE - Accès & EU LOGIN

Bruxelles +32 2 29 76888

Ispra +39 0332 783030

Luxembourg +352 4301 36100

2) les possibilités d'aide

a) Internes

II. Les services sociaux aux pensionnés

- Moyens humains dont travailleurs sociaux à Bruxelles, Ispra et Luxembourg : [contacts ici](#)
- Permanences téléphoniques, écoute, renseignements, orientations, entretiens, évaluations, soutiens, accompagnements en réseau
- Secours très ponctuels : L'aide doit pouvoir résoudre durablement un problème et toute autre piste d'aide doit avoir été explorée en amont, y compris le Conseil budgétaire

2) les possibilités d'aide

a) Internes

II. Aide financière pour aide à domicile liée à la dépendance,

Sur avis médical avec autorisation préalable et plafond de revenus du foyer (3057,60€ max 01/01/22) **Enquête sociale pour dérogation si les revenus ne dépassent pas 10% de ce plafond.**

Orientations "aide à la dépendance et à la surveillance d'enfant malade" en vigueur depuis le 7 août 2013: règlement: [en de fr](#)

- formulaire de demande d'intervention: [en fr](#)
- formulaire à compléter par le médecin: [en fr](#)
- échelle de Barthel : [fr](#)

Qui contacter?

Bruxelles: **Tél:** 02 29 71233

Luxembourg: **Tél:** 00352 43 01 33948

Ispra: **Tél:** 00 39 0332 78 59 10



European
Commission

Echelle de Barthel – outil utilisé par le RCAM

Concerné M./Mme N° personnel

I. EVALUATION DE L'AUTONOMIE FONCTIONNELLE

RUBRIQUES	DESCRIPTION	INDICE
ALIMENTATION	- Indépendant(e), capable de se servir des couverts, mange en un temps raisonnable	10 <input type="checkbox"/>
	- A besoin d'aide, par exemple pour couper les aliments	5 <input type="checkbox"/>
	- Incapable de se nourrir	0 <input type="checkbox"/>
BAIN	- Prend un bain sans aide - Incapable de prendre un bain	5 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/>
TOILETTE PERSONNELLE	- Lave son visage, peigne ses cheveux, brosse ses dents, se rase (branche la prise du rasoir) - Incapable d'effectuer ces actes	5 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/>
HABILLEMENT	- Indépendant(e). Noue les lacets de ses chaussures, attache ses agrafes, met ses bretelles	10 <input type="checkbox"/>
	- A besoin d'aide, mais fait au moins la moitié du travail en un temps raisonnable	5 <input type="checkbox"/>
	- Incapable d'effectuer ces actes	0 <input type="checkbox"/>
CONTROLE INTESTINAL	- Pas de problème. Capable d'utiliser des lavements / suppositoires, si nécessaire	10 <input type="checkbox"/>
	- Problèmes occasionnels. A besoin d'aide pour les lavements ou les suppositoires	5 <input type="checkbox"/>
	- Incapable d'utiliser des lavements ou des suppositoires	0 <input type="checkbox"/>
CONTROLE VESICAL	- Pas de problème. Capable le cas échéant de prendre soin du matériel de recueil des urines	10 <input type="checkbox"/>
	- Problèmes occasionnels et a besoin d'aide pour l'utilisation du matériel de recueil	5 <input type="checkbox"/>
	- Incapable d'utiliser ce matériel	0 <input type="checkbox"/>
TRANSFERT AUX TOILETTES	- Indépendant(e) pour aller aux toilettes ou se servir du bassin. Tient ses vêtements, s'essuie, tire la chasse ou nettoie le bassin	10 <input type="checkbox"/>
	- A besoin d'aide pour l'équilibre, pour tenir ses vêtements ou le papier hygiénique	5 <input type="checkbox"/>
	- Incapable d'effectuer ces actes	0 <input type="checkbox"/>
TRANSFERTS AU LIT, AU FAUTEUIL ET A LA CHAISE	- Indépendant(e), y compris pour bloquer le fauteuil roulant et abattre le marchepied	15 <input type="checkbox"/>
	- A besoin d'une aide minime ou d'une simple surveillance	10 <input type="checkbox"/>
	- Capable de s'asseoir mais a besoin d'une aide maximale pour le transfert	5 <input type="checkbox"/>
	- Totalemment dépendant(e)	0 <input type="checkbox"/>
MARCHE	- Indépendant(e) sur 50 mètres. Peut utiliser des cannes mais ne se sert pas de matériel roulant	15 <input type="checkbox"/>
	- Fait 50 mètres avec aide	10 <input type="checkbox"/>
	- Indépendant(e) avec un fauteuil sur 50 mètres, seulement si incapable de marcher	5 <input type="checkbox"/>
	- Incapable de marcher	0 <input type="checkbox"/>
MONTEE D'UN ESCALIER	- Indépendant(e). Peut utiliser des cannes	10 <input type="checkbox"/>
	- A besoin d'aide ou d'une simple surveillance	5 <input type="checkbox"/>
	- Incapable de monter un escalier	0 <input type="checkbox"/>

TOTAL DE TOUTES LES RUBRIQUES/100

Pour chacune des rubriques, le médecin doit impérativement cocher une case.

Tournez S. V. P. et complétez le verso

II. EVALUATION SPATIO-TEMPORELLE

RUBRIQUES	EVALUATION DES DIFFICULTES RENCONTREES	INDICE
1. DIFFICULTES D'EXPRESSION Pour se faire comprendre par la parole et/ou par gestes	- continuellement	0 <input type="checkbox"/>
	- de temps en temps, rarement	5 <input type="checkbox"/>
	- jamais	10 <input type="checkbox"/>
2. DERANGEMENT VERBAL Crier sans raison et/ou déranger les autres en criant et/ou en hurlant	- continuellement	0 <input type="checkbox"/>
	- de temps en temps, rarement	5 <input type="checkbox"/>
	- jamais	10 <input type="checkbox"/>
3. PERTE DES NOTIONS DE BIENSEANCE Comportement inadapté devant le couvert et la nourriture, se dévêtir intempestivement, uriner en dehors des commodités, cracher...	- continuellement	0 <input type="checkbox"/>
	- de temps en temps, rarement	5 <input type="checkbox"/>
	- jamais	10 <input type="checkbox"/>
4. ORIENTATION DANS LE TEMPS	- tout à fait désorienté	0 <input type="checkbox"/>
	- de temps en temps	5 <input type="checkbox"/>
	- pas de difficulté	10 <input type="checkbox"/>
5. COMPORTEMENT AGITE Difficulté relationnelle et caractérielle, et/ou auto agressif et/ou agité psychomoteur (déambulation, fugue...)	- continuellement	0 <input type="checkbox"/>
	- de temps en temps, rarement	5 <input type="checkbox"/>
	- jamais	10 <input type="checkbox"/>
6. COMPORTEMENT NOCTURNE Errer, déranger les autres, confondre jour/nuit	- continuellement	0 <input type="checkbox"/>
	- de temps en temps, rarement	5 <input type="checkbox"/>
	- jamais	10 <input type="checkbox"/>
7. ORIENTATION DANS L'ESPACE DE VIE	- tout à fait désorienté	0 <input type="checkbox"/>
	- de temps en temps	5 <input type="checkbox"/>
	- pas de difficulté	10 <input type="checkbox"/>
8. COMPORTEMENT DESTRUCTEUR Violent à l'égard du matériel, des objets de l'environnement : habits, mobilier, périodiques... et/ou agressif à l'égard d'autrui	- continuellement	0 <input type="checkbox"/>
	- de temps en temps, rarement	5 <input type="checkbox"/>
	- jamais	10 <input type="checkbox"/>
9. PERTE DE LA MEMOIRE...	a) - récente :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	b) - ancienne :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	a) - la famille proche (enfants, conjoint) :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	b) - les amis, connaissances, autres :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
10. RECONNAISSANCE DE L'ENTOURAGE Perte de l'aptitude à reconnaître...	a) - la famille proche (enfants, conjoint) :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	b) - les amis, connaissances, autres :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
TOTAL DE TOUTES LES RUBRIQUES	/100

Pour chacune des rubriques, le médecin doit impérativement cocher une case.

Date

Signature et tampon du médecin

HR

2) Les possibilités d'aide

a) Interne

III. Prestations

1. Conseil budgétaire

- Orientation par un travailleur social de la Commission
- De l'analyse du budget à l'aide au dépôt d'une demande de Règlement collectif de dettes

2. Consultations juridiques

- Sur rendez-vous au +32 2 296 66 00
- 20' 4 fois par an maximum
- Brochures thématiques en libre accès

3. Aide aux démarches RCAM - bénévoles AIACE

- Orientation par un travailleur social de la Commission
- Ou en s'adressant directement à la section Nationale

2) Les possibilités d'aide

b) Externe (Belgique) 1/3

a) Assistants sociaux milieu hospitalier

- Contacts fréquents, bonne coopération généralement
- **Déposent des requêtes de protection judiciaire quand nécessaire**

b) Maisons communales

- Offre d'une panoplie d'aides de proximité dont la coordination en cas de sortie d'hospitalisation

Lien vers Maison Communale [exemple de Woluwé St Lambert ici](#)

c) CPAS

- Aides familiales (à ne pas confondre avec aide ménagère)
- Établissement(s) communaux pour personnes dépendantes dont accueils de jour et repas collectifs

Lien vers [exemple du CPAS de Woluwé St Lambert](#)

2) Les possibilités d'aide

b) Externe (Belgique) 2/3

d) Plateformes de services à domicile

https://www.belgium.be/fr/famille/aide_sociale/seniors/aide_et_soins_a_domicile

http://bienvivrechezsoi.be/obtenir-une-aide/services-d-aide-a-domicile_1.php

<https://maisons.croix-rouge.be/accompagnement-a-domicile-personnes-agees/>

<https://www.helpper.be/fr/aide-a-domicile/personne-dependante>

f) Titres services

<https://www.titre-service.brussels/citoyen/information/avantages/pour-moi>

500 titres-services par année civile, les 400 premiers au prix de **9 €** et les 100 derniers au prix de **10 €**. 1000 titres pour un ménage.

Si bénéficiaire Apa ou handicap reconnu > 2000 titres

<https://www.titre-service.brussels/citoyen/information/inscription/quota-specifique>

e) Autres types d'aides

La ligue Alzheimer : <http://www.alzheimer.be/j25/>

Baluchon Alzheimer : <http://www.baluchon-alzheimer.be/>

Aidants proches : <http://www.aidants-proches.be/fr>

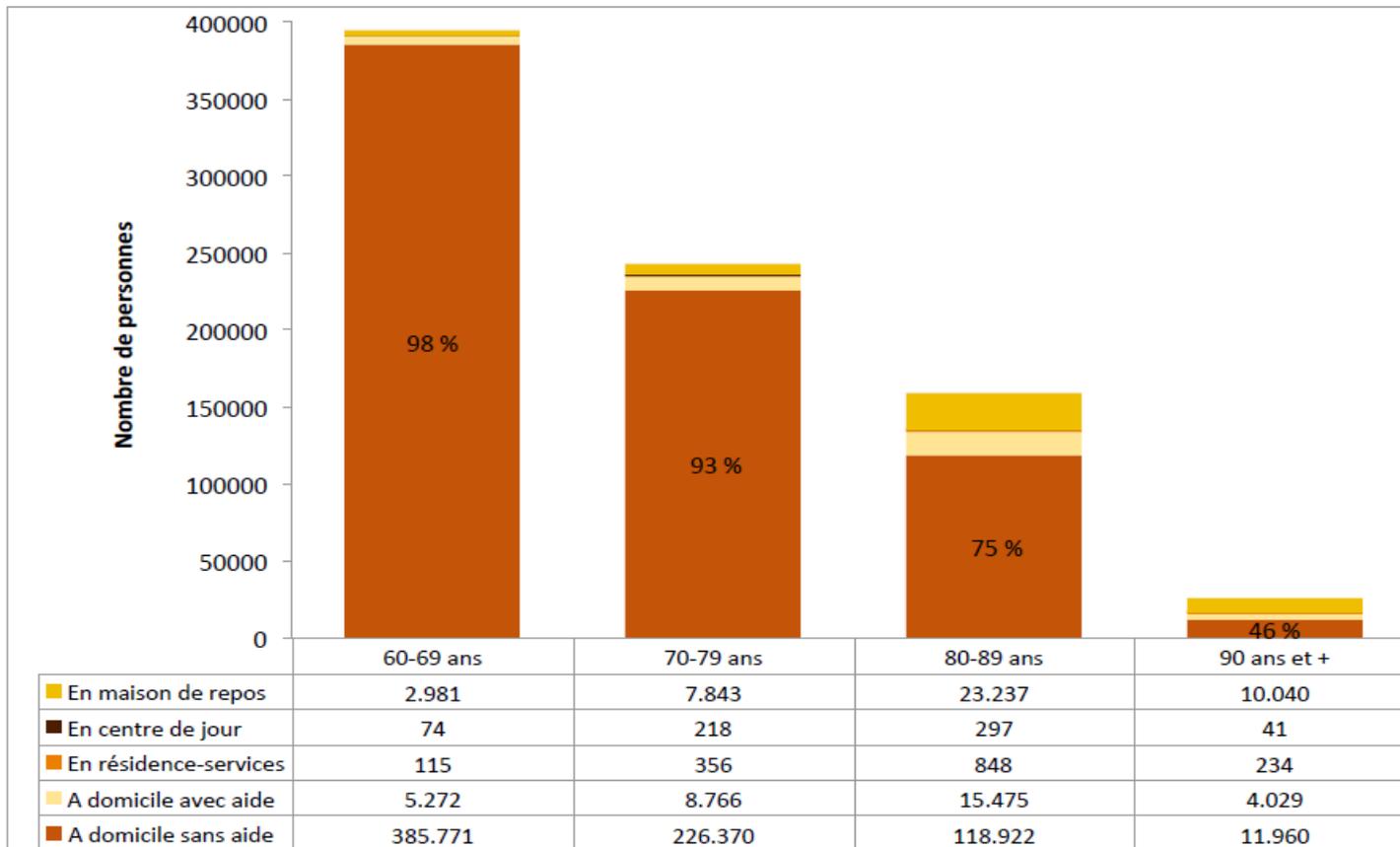
<https://www.samana.be/> Ecoute, soutien aux aidants proches en Flandre **078 15 50 20**

➤ **ATTENTION AU CADRE D'EMPLOI ET AUX COMPENSATIONS
INFORMELLES DE PROCHES**

Le type d'habitat détermine une partie des aides mobilisables

Figure 1. Répartition de la population âgée de 60 ans et + selon le type de résidence, Wallonie, 2012

Source internet : <https://sante.wallonie.be/sites/default/files/OWS%20WS%205.pdf>



Qualité de vie et
respect des seniors

2) Les possibilités d'aide

b) Externe (Belgique) 3/3

f) Services recherche d'un lieu de vie adapté

https://www.belgium.be/fr/sante/soins_de_sante/services_mec

[Maison de repos](#)

[Résidence-services](#) **PRODUIT D'APPEL**

[Centre d'accueil de jour](#)

[Maison de repos et de soins](#)

[Court-séjour](#)

[Centre pour lésions cérébrales acquises](#)

[Centre de soins de jour](#)

[Centre d'accueil de soirée / de nuit](#)

➤ **Attention aux sites commerciaux**



inforhomes@misc.irisnet.be
www.inforhomesasbl.be

 02 - 219 56 88



European
Commission

Questions & Réponses



Support Social – Relations avec les pensionnés



avec



A I A C E
et le service social aux pensionnés de la
Commission



**Perte d'autonomie
et vulnérabilité
Partie 2 : prévention**

© iStockphoto.com | #180007022

Human Resources and Security

Unit HR.D.2

Présentation par Perrine Le MAIGNAN
le 18/05/2022

3) Les dispositifs juridiques de protection de la personne en Europe et Belgique (exemple)

- a) Les dispositifs de protection en Europe
- b) Dispositions anticipées Be
- c) Mandat extra-judiciaire Be
- d) Protection judiciaire Be
- e) Charte Européenne des Droits de l'homme et Cour Européenne de justice
- f) Médiation familiale

conclusion et perspectives



3) Les dispositifs juridiques de protection

a) en Europe

<http://the-vulnerable.eu/?lang=fr>

- Primat de la Loi de la résidence habituelle
- L'adulte protégé et la frontière
Après la loi du 17 mars 2013
Jean-Louis Van Boxstael Chargé de cours à l'U.C.L.

https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal%3A152245/datastream/PDF_01/view

Personnes vulnérables en Europe
FR EN DE
Les mesures de protection pour les mineurs et les adultes dans 22 pays européens

Personnes vulnérables en Europe 05-05-2022

Allemagne	Lituanie
Autriche	Luxembourg
Belgique	Malte
Bulgarie	Pays-Bas
Croatie	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	Rep. Tchèque
France	Roumanie
Grèce	Slovaquie
Hongrie	Slovénie
Italie	Ukraine
Lettonie	



Des informations pour les pays européens hors-UE sont accessibles sur le site de l'Union Internationale du Notariat (UINL) au lien suivant.

Choisir un pays FR EN DE Couples en Europe Successions en Europe Disclaimer Privacy Policy © 2013 CNUE

Présenté par :



Réseau Notarial Européen

Co-financé par :



Programme JUST / 2013 / JCNV / OG / 4058 and JUST/2014/JCOGOGNE14/0451

b) Dispositions anticipées – exemple de la Belgique

Qu'est-ce que c'est ?

Utilité et Avantage ?

Aide existante ?

Avis

Procuration
Bancaire et
Mandat
extrajudiciaire

Permet à une
personne désignée de
faire des opérations
financières

Vous gardez la
capacité de décider.

Voir son notaire et sa
banque

Prudence, prenez
conseil auprès d'un
notaire.

Testament de vie

Document afin de
préparer ses choix
pour sa fin de vie.

Permet de faire
connaître qui je suis
et ce que je désire
comme fin de vie

Plusieurs documents
existent chez énéo

Belle opportunité de
nouer un dialogue
entre la personne et
ses proches

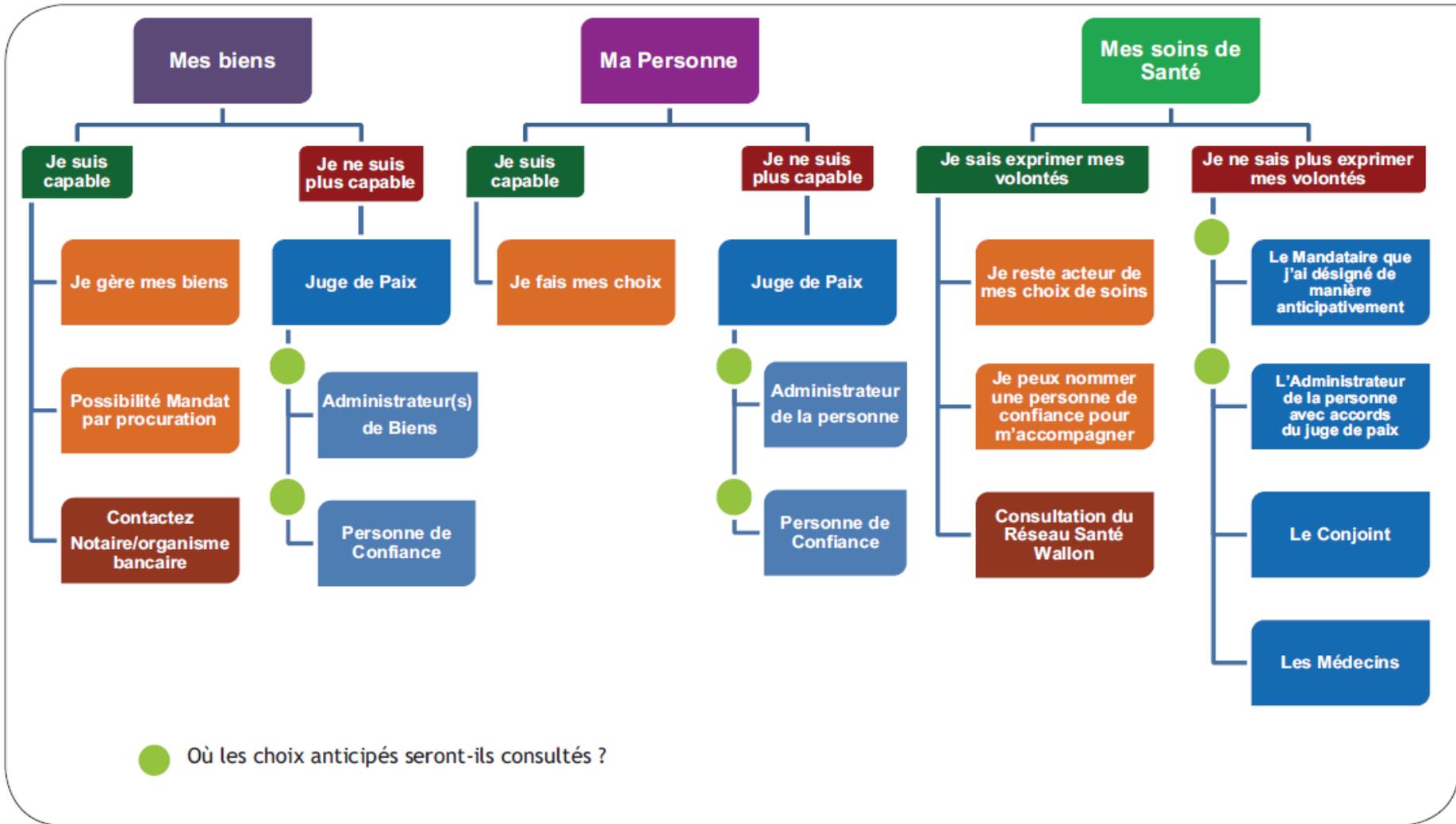
Déclaration de
Préférence

Indique les noms des
personnes de son choix
qui pourraient assurer le
rôle d'administrateur et
de personne de confiance

Aide le juge de paix à
faire le choix

Peut faire partie du
Testament de vie

Chaque personne
devrait prendre cette
précaution



c) Mandat extra-judiciaire - Belgique

=> pour les biens

https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/personnes_et_familles/protection_des_majeurs/protection_extrajudiciaire/comment_etablir_un_mandat

- Le mandant reste **capable** de tout faire lui-même. **Une surveillance du mandataire peut être organisée selon la situation.**
- Procédure de **sonnette d'alarme accessible à tous auprès du juge de paix**, avec pour éventuelle conséquence le placement de la personne sous protection judiciaire.
- **enregistrer** le mandat auprès du registre central des contrats de mandat via [le greffe de la justice de paix](#) ou via [le notaire](#) **sinon le mandat cesse à partir du moment où vous n'êtes plus en mesure de défendre vos propres intérêts > qui le verra cependant ? Donc toujours faire enregistrer**
- **En France** : <https://www.tutelleauquotidien.fr/2021-06-07-13-02-45/alternatives-aux-mesures-de-protection-juridique/dos-mandat-de-protection-future.html>

d) Protection judiciaire - Belgique

https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/personnes_et_familles/protection_des_majeurs

- 2 niveaux en théorie : assistance ou représentation
- 2 catégories en théorie : biens et/ou personne
- 2 administrateurs possibles en théorie
- Plusieurs personnes de confiances possibles en théorie

Mais dans les faits:

- Décisions à 95% une protection des biens et de la personne par représentation avec 1 seul administrateur à 90% professionnel (avocat) et à 75% sans aucune personne de confiance
- **Administration possible depuis l'étranger**
- Publication de la décision consultable ici:

http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm

ATTENTION: Blocage immédiat des comptes bancaires

Procédure de protection judiciaire – Belgique

- Requête à déposer en ligne (**carte identité/séjour belge**)
- 20€ à payer par virement bancaire

Joindre:

- attestation de domicile de la personne à protéger datant de 15 jours au plus
- certificat médical circonstancié ne datant pas de plus de 15 jours
- Mais possibilité d'expliquer pourquoi n'est pas joint un certificat médical circonstancié
- Le juge de Paix peut se déplacer au domicile ou à l'hôpital (facturation du déplacement)
- Très rapide (ce n'est pas toujours un point positif...)

Le modèle de certificat médical Be – détails

- Je déclare avoir examiné le __/__/2___, pour établir le certificat médical circonstancié,
- Je déclare établir le certificat médical circonstancié sur la base des données médicales actualisées provenant du dossier du patient que j'ai consulté le __/__/2___, après avoir obtenu à cet effet le consentement éclairé de M/Mme ou, le cas échéant, de son représentant
- Je déclare établir le certificat médical circonstancié sur la base des données médicales actualisées provenant du dossier du patient que j'ai consulté le __/__/2___, sans avoir obtenu à cet effet le consentement éclairé de

M/Mme : Nom..... Prénom.....

- Le médecin peut ne pas avoir examiné la personne et avoir consulté son dossier médical sans son consentement (ou celui de son représentant)
- Le médecin ne peut être lié à l'établissement où séjourne la personne ni être parent ou allié de requérant ou de la personne
- Le médecin peut déclarer la personne inapte à prendre connaissance du rapport annuel de gestion
 - Mon avis est que cette personne peut/ne peut² pas se déplacer;
 - Un déplacement, compte tenu de son état, est/n'est pas² indiqué.
 - Cette personne est/n'est pas² à même de prendre connaissance du compte rendu de la gestion de ses biens si un administrateur lui est désigné.

Je déclare n'être ni parent ni allié du requérant ou de la personne à protéger, ni être attaché à un titre quelconque à l'établissement dans lequel la personne à protéger se trouve.

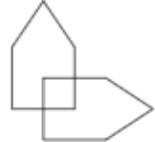


European
Commission

Mini Mental Test – Folstein

Test d'évaluation des fonctions cognitives et de la capacité mnésique d'une personne.

- Les conditions dans lesquelles le test a été passé ne sont pas notées sur le test (lunettes, appareils auditifs...)
- Il est possible de refuser de passer des tests si on ne se sent pas en confiance

Score maximal	Score	
5	ORIENTATION (1 point par réponse juste) - En quelle année sommes-nous ? - Quelle saison ? - Quel mois ? - Quelle est la date ? - Quel est le jour ?
5	- Dans quelle pays sommes-nous ? - Quelle ville ? - Quel département ? - Quel est le nom de l'hôpital ? (ou adresse du médecin) - Quelle salle ? (ou endroit, cabinet, etc,...)
3	APPRENTISSAGE Donner 3 noms d'objets au rythme de un par seconde (ex : cigare, fleur, porte) ; à la répétition immédiate compter 1 par réponses correctes. Répéter jusqu'à ce que les 3 mots soient appris. Compter le nombre d'essais (ne pas coter).
5	ATTENTION ET CALCUL Compter à partir de 100 en retirant 7 à chaque fois. Arrêter après 5 soustractions. Noter le nombre de réponses correctes.
3	RAPPEL Demander les 3 noms d'objets présentés auparavant (1 point par mot correct)
9	LANGAGE - Dénommer un stylo, une montre (2 points) - Répéter : "Il n'y a pas de mais, ni de si, ni de et" (1 point) - Exécuter un ordre triple : "Prenez un papier dans la main droite, pliez le en deux et jetez le sur la plancher" (1 point par item correct) - Copier le dessin suivant (1 point) :  Tous les angles doivent être présents

Habilités avant l'entrevue :

- Préparer à l'avance le matériel requis : crayon, feuille blanche, écriteau « Fermez vos yeux »
- Conduire la personne à un endroit calme, sans distraction et avec un éclairage suffisant. (au moins 1 sujet et 1 verbe, sémantiquement correcte, mais pas son indifférentes (1 point))
- Administrer le test avec la personne seulement.
- Compenser les problèmes auditifs et/ou visuels.
- Vérifier la présence de douleur, d'inconfort ou de somnolence.

: Vigile Obnubilé Stupeur Coma

points ; modérée entre 5 et 15 ; sévère au-dessous de 5

Protection judiciaire : à envisager avec beaucoup de prudence, quelque soit le pays

« L'incidence globale de la vulnérabilité sur la condition civile des personnes âgées n'est pas neutre. Elle contribue à les priver du pouvoir de décider de leur mode de vie et facilite la remise en cause des actes qu'elles consentent.

À moins d'avancer avec prudence, la protection de la personne âgée au nom de sa vulnérabilité risque de se solder par la perte de son autonomie. »

LA PERSONNE ÂGÉE VULNÉRABLE : ENTRE AUTONOMIE ET PROTECTION

Clémence Lacour

Fondation Nationale de Gérontologie | « Gérontologie et société »

2009/4 vol. 32 / n° 131 | pages 187 à 201

ISSN 0151-0193

e) Charte Européenne des Droits de l'homme et Cour Européenne de justice

Tous les pays de l'UE ont pris des engagements au titre de la [Convention européenne des droits de l'homme](#).

Article 25 - Droits des personnes âgées

L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle <https://fra.europa.eu/fr/eu-charter/article/25-droits-des-personnes-agees>

Cour européenne des droits de l'homme

Après avoir épuisé toutes les voies de recours disponibles dans votre pays, possibilité d'intenter une action devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg si un pays de l'UE a violé un droit fondamental garanti par la Convention européenne des droits de l'homme.

Pour savoir si votre plainte est recevable, vous pouvez consulter le [guide pratique sur la recevabilité de la Cour européenne des droits de l'homme](#).

f) La Médiation familiale

Quand la famille est divisée la médiation familiale est une méthode alternative de résolution des conflits.

Son objectif : vous permettre d'aboutir à un accord qui tienne compte des intérêts de chacun des membres de la famille et réponde à ses besoins spécifiques.

La médiation est un processus volontaire : vous pouvez y mettre fin ou l'interrompre à tout moment. Vous déterminez ensemble les sujets que vous y abordez. Vous fixez les séances, avec le médiateur, au rythme qui vous convient. C'est vous qui élaborez les solutions, avec l'aide du médiateur. La médiation est un processus confidentiel.

Pour conclure

- La perte d'autonomie et la vulnérabilité sont des problèmes complexes avec des conséquences éprouvantes.
- Nous sommes convaincus de l'importance d'en parler et de rechercher de l'aide. Nous sommes là pour cela.
- Nous espérons qu'en cas de besoin, vous nous ferez **confiance** malgré toutes les dérives qui amènent à douter parfois des uns et des autres et même de la justice.
- Les dérives viennent nous atteindre dans notre dignité et ce n'est pas acceptable. Nous avons besoin d'union pour les combattre car seuls, les forces sont trop inégales.
- Nous avons aussi besoin des bénévoles qui, s'ils ne sont pas des professionnels, ne sont pas moins essentiels.

Le travail en réseau entre les bénévoles AIACE et travailleurs sociaux de la Commission

Exemples de coopérations avec les bénévoles :

- Hospitalisation > soutien du conjoint
- Sortie d'hospitalisation > participation à un plan et à sa mise en œuvre
- Abus de faiblesse > alerte et contribution à l'introduction d'une demande de protection



European
Commission

Questions & Réponses

Perspectives

« Promouvoir la solidarité et la responsabilité entre générations »

La Commission européenne a présenté le 27.1.2021 un livre vert sur le vieillissement visant à lancer un vaste débat politique sur les défis et les possibilités liés à une société européenne vieillissante.

<https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/1>



**Merci pour votre
attention et
participation !**

Résultats du sondage

Sondage en ligne pendant la présentation du 11/05/22 : sur une cinquantaine de personnes connectées, 39 personnes ont répondu. Le 08/06/22, environ 90 personnes se sont connectées. Pas de sondage.

Question 1) Vous êtes...

- Pensionné de la Commission **31%**
 - Pensionné d'une autre institution **10%**
 - Actif à la Commission **41%**
 - Actif dans une autre institution **15%**
 - Autre situation **9%**
- **72% de participants liés à la Commission**
- **Un peu moins de pensionnés que d'actifs (41%-56%)**

NB : Total supérieur à 100% car une même personne peut être à la fois active et pensionnée (en cas de veuvage)

Question 2) Avez-vous une expérience d'aidant d'une personne dépendante et/ou en perte d'autonomie ?

Non **58%**

Si oui, cocher dans quel(s) domaine(s) avez-vous aidé plus d'une fois la même personne :

- Tâches quotidiennes (courses, ménage, linge ...) **26%**
- Aide à la personne (toilette, médicaments, repas...) **11%**
- Administration / secrétariat (courriers, paiements en ligne, informatique ...) **24%**
- Accompagnements / déplacements **18%**
- Personne de confiance dans le cadre d'un dispositif de protection judiciaire **5%**
- Personne de confiance dans le cadre des soins médicaux **8%**
- Administrateur provisoire (tuteur) **8%**
- J'aimerais partager mon expérience **0%**

∅ Choix multiple, cases à cocher (autant de choix possibles que d'items)